

Formation : Le maire au cœur de la prévention et de la lutte opérationnelle contre les incendies de forêt

Cette formation est proposée par la Région Sud dans le cadre du projet européen Marittimo MED-Star, en partenariat avec l'Institut de Formation Forestière Communale et les Associations de Communes forestières des Alpes-Maritimes et du Var.

Elle s'adresse aux maires et élu.e.s des communes des Alpes-Maritimes et du Var, du territoire Corse et des régions italiennes de Sardaigne, Toscane et Ligurie.

☞ **4 dates possibles pour participer (sessions en visioconférence) pour les partenaires Med-STAR :**

- **Mardi 16 mars 2021**
- **Vendredi 19 mars 2021**
- **Lundi 22 mars 2021**
- **Mardi 23 mars 2021**

☞ **De 9h15 à 15h**

Pour votre information :

- ☞ *Mardi 16 mars et mardi 23 mars 2021 (Maires des Alpes Maritimes)*
- ☞ *Vendredi 19 et lundi 22 mars 2021 (Maires du Var)*

☞ **Les inscriptions sont à effectuer auprès de Laura CARLON : lcarlon@maregionsud.fr**

Cette formation se déroulera de manière interactive, à partir du scénario d'une commune dévastée par le feu. Des études de cas, des descriptions d'image, des jeux (7 erreurs, 7 responsabilités, quizz, méli-mélo) mais aussi et surtout des échanges et des témoignages alimenteront cette formation et seront complétés par des apports théoriques.

PROGRAMME

- 09h15 - 09h30 : Accueil des participants
- 09h30 - 09h50 : Introduction de la formation
- 09h50 - 10h15 **Une région soumise au feu de forêt**
Les enjeux et l'évolution du risque feu dans la région et l'importance de la planification de la prévention
- 10h15 - 10h25 **Scénario imaginaire : Une commune du « Var maritime » dévastée par le feu**
Quelles actions de l'élu pour prévenir, lutter, reconstruire ?
- 10h25 - 11h05 **Etape 1 - J'aménage mon territoire en tenant compte du risque**
Comment et où intégrer le risque feu de forêt dans le Plan local d'urbanisme ?
- 11h05 - 11h15 PAUSE
- 11h15 - 11h50 **Etape 2 - Je planifie la protection des massifs forestiers**
Le Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier : qui, quoi, comment ?
- 11h50 - 12h30 **Etape 3 - Je planifie la protection des personnes et des biens**
Pourquoi et comment faire appliquer les obligations légales de débroussaillage sur sa commune ? Quelles aides à la planification ?
- 12h30 - 13h30 PAUSE
- 13h30 - 14h05 **Etape 4 - Je planifie la gestion de crise**
Le Plan communal de sauvegarde : s'organiser pour être prêt
- 14h05 - 14h30 **Etape 5 - L'après crise, je tire des leçons et je reconstruis**
Le retour d'expérience, une analyse pour l'avenir. Les actions de restauration des terrains incendiés.
- 14h30 - 14h50 **Synthèse de l'action de l'élu dans la planification de prévention des incendies de forêt**
- 14h50 - 15h00 Clôture de la formation
Questionnaire d'évaluation et conclusion

Note : Les séquences pourront être traitées dans un ordre variable guidé par les interventions des élus et afin de répondre aux questions qui émergeront au fil de la discussion.